

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS COMITÉ SYNDICAL DU S.I.V.E.D - NG

Syndicat Intercommunal pour la Valorisation & l'Élimination des Déchets du centre ouest Var
Nouvelle Génération

NOMBRE DE MEMBRES			
Constituant l'Assemblée (titulaires et suppléants)	Pouvant prendre part à la délibération	Présents	Ayant pris part à la délibération
58	29	21	22

DATE DE LA CONVOCATION
02/12/2022

DELIBERATION N°
09/08.12.2022

L'an deux mille vingt-deux
et le huit décembre à 18h00

Le Comité Syndical du S.I.V.E.D. NG (Syndicat Intercommunal pour la Valorisation & l'Élimination des Déchets Nouvelle Génération), régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans LA SALLE POLYVALENTE à BRIGNOLES sous la présidence de Monsieur Eric AUDIBERT, Président.

Étaient présents :

Collectivité	TITULAIRES	SUPPLEANT(E)S	Collectivité	TITULAIRES	SUPPLEANT(E)S
C.A.P.V.	M. AUDIBERT M. BONNET M. DEBRAY M. GROS M. GUIOL Mme PAILLARD M. PERO M. VERAN	M. CONSTANS M. FAUQUET-LEMAITRE M. VALLOT	C.C.C.V.	M. DAVID M. LAIN M. PORTAL M. ROUX Mme VIORT	M. BERTORELLO M. DRAGONE
			C.C.P.V.	M. GHINAMO M. GIACOMELLI M. ROUSSELET	

Monsieur GUISIANO Jean Martin, Délégué Titulaire de la CAPV, donne pouvoir à Monsieur PERO Franck, Délégué Titulaire de la CAPV.

OBJET DE LA DELIBERATION :

CREATION ET SUPPRESSION D'EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

Sur le rapport de Monsieur le Président EXPOSANT :

VU le décret 2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir des emplois permanents de la fonction publique territoriale ouverts aux agents contractuels,

VU le budget de la collectivité (ou de l'établissement),

VU le tableau des effectifs existant,

VU le code général de la fonction publique et notamment les articles L332 et L422-28,

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, notamment son article 1,
 VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,
 VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
 VU le décret n°88-145 du 15 février 1988 modifié, relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,
 VU la circulaire NOR BCFF0926531C du 19 novembre 2009 relative aux modalités d'application de la loi de mobilité,
 VU l'avis favorable du Comité technique délivré le 24/11/2022,

CONSIDERANT l'organisation actuelle du SIVED NG,
CONSIDERANT les changements de postes effectués pour certains agents de la collectivité au cours de l'année 2022,

Le Comité Syndical, après avoir

OUI l'exposé de Monsieur le Président,

DÉLIBÉRÉ à l'unanimité,

APPROUVE la suppression des emplois suivants :

FILIERE CADRE D'EMPLOI	CATE- GORIE	NOMBRE	GRADES	FONCTIONS	DUREE	DATE DE CREATION
Technique- Adjoint technique territorial	C	1	Adjoint technique territorial	Ambassadeur (trice) du Tri	TC	01/01/2023
Administrative- Rédacteur territorial	B	1	Rédacteur territorial principal de 2 ^{ème} classe	Responsable de la communication	TC	01/01/2023
Technique- Adjoint technique territorial	C	1	Adjoint technique territorial principal de 1 ^{ère} classe	SAV lavages maintenance	TC	01/01/2023
Technique- Adjoint technique territorial	C	4	3 Adjoints techniques territoriaux	1 Agent de quai/Déchèterie Espace-Tris 2 Agents de quai/Pôle valorisation 1 Agent de quai/Pôle valorisation des déchets verts	2 TC 1 TNC	01/01/2023

APPROUVE la suppression d'un emploi permanent à temps complet, contrat de droit public à durée indéterminé **suivante** :

Technique- Agent de maîtrise	C	1	Agent de maîtrise	Adjoint au responsable d'exploitation	TC	01/01/2023
------------------------------------	---	---	----------------------	---	----	------------

APPROUVE la création des emplois suivants :

FILIERE CADRE D'EMPLOI	CATE- GORIE	NOMBRE	GRADES	FONCTIONS	DUREE	DATE DE CREATION
Administrative- Adjoint administratif territorial	C	1	Adjoint administratif territorial	Chargé(e) de mission de redevance spéciale	TC	01/01/2023
Technique- Adjoint technique territorial	C	1	Adjoint technique territorial	Coordinateur (trice)des consultants techniques	TC	01/01/2023
Technique- Technicien territorial	B	1	Technicien principal de 2 ^{ème} classe	Responsable du service exploitation	TC	01/01/2023
Technique- Adjoint technique territorial	C	1	Adjoint technique territorial principal de 1 ^{ère} classe	Coordonateur(trice) maintenance des dispositifs de collecte	TC	01/01/2023
Technique- Adjoint technique territorial	C	1	Adjoint technique territorial principal de 2 ^{ème} classe	Chef d'équipe d'exploitation	TC	01/01/2023

D'AUTORISER le recrutement sur un emploi permanent d'un agent contractuel, dans l'hypothèse où la vacance d'emploi ne serait pas pourvue par un fonctionnaire titulaire ou stagiaire pour une durée déterminée de 12 mois,

DECIDE d'inscrire les crédits nécessaires aux budget 2023 et suivants,

Pour extrait certifié conforme,

Le Président

Éric AUDIBERT

